

# Compétition majeure



CANOË KAYAK  
QUÉBEC

## DOCUMENTATION TECHNIQUE

Révisé en novembre 2024

Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse  
140 chemin du Chenal-Le Moyne  
Montréal, QC H3C 1A9  
(514) 434-5202

[canoekayakquebec.com](http://canoekayakquebec.com)

[info@canoekayakquebec.com](mailto:info@canoekayakquebec.com)

Robin Castonguay (Président)  
Michel Archambault (Trésorier)  
Christine Granger (Directrice générale)  
Franck Gomez (Directeur technique)

## Table des matières

OBJECTIF DU DOCUMENT.....	5
ÉCHÉANCIER ADMINISTRATIF.....	6
SECTION 1 : PLAN D’EAU ET SITE DE COMPÉTITION.....	7
1.1    PLANS D’EAU NATURELS OU ARTIFICIELS .....	7
1.2    EMPLACEMENT .....	7
1.3    DIMENSIONS .....	7
1.4    CONDITIONS DU PLAN D’EAU .....	7
1.5    DÉLIMITATION DU PARCOURS .....	8
a) <i>Couloirs vers le site d’entraînement des compétiteurs</i> .....	8
b) <i>Couloirs</i> .....	8
c) <i>Spécifications pour les bouées</i> .....	8
d) <i>Zones de départ et d’arrivée</i> .....	9
e) <i>Demande de dérogation</i> .....	9
1.6    DÉLIMITATION DU PARCOURS LONGUE DISTANCE .....	9
1.7    QUAIS .....	10
a) <i>Embarquement et débarquement des compétiteurs</i> .....	10
b) <i>Embarquement et débarquement des bateaux d’officiels et de sécurité</i> .....	10
c) <i>Vérification des embarcations</i> .....	11
d) <i>Aire des cérémonies protocolaires</i> .....	11
e) <i>Fabrication des quais</i> .....	11
f) <i>Emplacement des quais</i> .....	11
1.8    QUARTIER GÉNÉRAL DE CKQ.....	12
a) <i>Résumé des normes minimales requises pour les officiels :</i> .....	13
1.9    ACCÈS À L’ENTRAÎNEMENT AVANT LA COMPÉTITION .....	14
1.10   APPROBATION DU SITE PAR CANOË-KAYAK QUÉBEC .....	14
SECTION 2 : REMISAGE ET STATIONNEMENTS .....	14
2.1    REMISAGE DES EMBARCATIONS ET STATIONNEMENT POUR REMORQUES.....	14
2.2    SÉCURITÉ.....	14
2.3    STATIONNEMENT DES REMORQUES .....	14
2.4    STATIONNEMENT DES VÉHICULES .....	15
SECTION 3 : SITE.....	15
3.1    INSTALLATIONS SUR LE SITE .....	15
a) <i>Vestiaires</i> .....	15
b) <i>Village des athlètes sur le site</i> .....	15
c) <i>Village des spectateurs sur le site</i> .....	16
d) <i>Contrôle des embarcations</i> .....	16
e) <i>Distribution des dossards numérotés (provinciaux M14, M12 et M10)</i> .....	17
f) <i>Cérémonies protocolaires</i> .....	18
3.2    INSTALLATIONS MÉDICALES SUR LE SITE .....	19
a) <i>Aires de premiers soins</i> .....	19
b) <i>Services d’hospitalisation et d’ambulance</i> .....	19

c) <i>Abri de sécurité</i> .....	20
<b>SECTION 4 : SÉCURITÉ .....</b>	<b>20</b>
<b>4.1 POINTS À RESPECTER : .....</b>	<b>21</b>
a) <i>Avant l'événement</i> .....	21
b) <i>Avant le début de la compétition</i> .....	21
c) <i>Avant et pendant l'événement</i> .....	22
d) <i>Conformité des lieux</i> .....	22
<b>4.2 BATEAUX DE SÉCURITÉ .....</b>	<b>23</b>
<b>SECTION 5 : COMMUNICATION-INSTALLATION.....</b>	<b>24</b>
<b>5.1 CENTRE D'INFORMATION .....</b>	<b>24</b>
<b>5.2 SYSTÈME DE COMMUNICATION INTERNE .....</b>	<b>24</b>
<b>5.3 SYSTÈME DE COMMUNICATION PUBLIC .....</b>	<b>25</b>
<b>5.4 INSCRIPTIONS ET TIRAGE DES COULOIRS .....</b>	<b>25</b>
<b>5.5 TRANSMISSION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>26</b>
<b>SECTION 6 : BESOINS DES OFFICIELS DE COMPÉTITION.....</b>	<b>27</b>
<b>6.1 OFFICIELS DE COMPÉTITION .....</b>	<b>27</b>
<b>6.2 ESPACE NÉCESSAIRE AU COMITÉ DE COMPÉTITION.....</b>	<b>28</b>
<b>6.3 GESTION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>28</b>
<b>6.4 CHRONOMÉTRAGE .....</b>	<b>29</b>
a) <i>Chronomètre à la vérification d'arrivée (back up chrono)</i> .....	29
b) <i>Dispositif électronique de chronométrage (caméra « lynx »)</i> .....	29
<b>6.5 OFFICIELS DE DÉPART – PLATES-FORMES .....</b>	<b>29</b>
<b>6.6 BATEAUX ET ÉQUIPEMENTS DES OFFICIELS SUR L'EAU .....</b>	<b>30</b>
<b>6.7 VÉRIFICATION DES EMBARCATIONS .....</b>	<b>31</b>
<b>SECTION 7 : RÉUNIONS .....</b>	<b>32</b>
<b>7.1 RÉUNION DES REPRÉSENTANTS DES CLUBS .....</b>	<b>32</b>
<b>7.2 RÉUNION DES OFFICIELS .....</b>	<b>33</b>
<b>7.3 RÉUNION DU COMITÉ DE COMPÉTITION .....</b>	<b>33</b>
<b>SECTION 8 : COMMUNICATION .....</b>	<b>33</b>
<b>8.1 SYSTÈMES DE COMMUNICATION INTERNE .....</b>	<b>33</b>
a) <i>Comité de compétition</i> .....	33
b) <i>Centre médical</i> .....	34
c) <i>Annonces</i> .....	34
<b>8.2 SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR COMMENTAIRES ET ANNONCES PUBLIQUES.....</b>	<b>34</b>
<b>8.3 SIGNALISATION .....</b>	<b>35</b>
a) <i>Accès</i> .....	35
b) <i>À l'entrée du site</i> .....	35
c) <i>À l'entrée du village des athlètes</i> .....	35
<b>SECTION 9 : ALIMENTATION – RAFRAÎCHISSEMENTS.....</b>	<b>35</b>
<b>9.1 OFFICIELS MAJEURS, OFFICIELS MINEURS ET PERSONNEL DE CKQ .....</b>	<b>35</b>
a) <i>Accueil</i> .....	35
b) <i>Collations</i> .....	35

c) Repas des officiels et personnel de CKQ.....	36
<b>9.2 BÉNÉVOLES ET DIGNITAIRES .....</b>	<b>36</b>
a) Accueil.....	36
b) Collations .....	36
c) Repas des bénévoles .....	36
<b>SECTION 10 : ENTRETIEN .....</b>	<b>37</b>
10.1 ENTRETIEN DU PARCOURS.....	37
10.2 SERVICE D'ENTRETIEN .....	37
10.3 SERVICE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS .....	37
<b>SECTION 11 : HÉBERGEMENT.....</b>	<b>37</b>
<b>SECTION 12 : RÉVISION ET INSPECTION.....</b>	<b>38</b>
12.1 RÉVISION FINALE DES INSTALLATIONS.....	38
12.2 INSPECTION DES BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SÉCURITÉ.....	38
<b>SECTION 13 : RESPONSABILITÉ COH .....</b>	<b>39</b>
13.1 LIAISON AVEC LE COMITÉ .....	39
13.2 RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ .....	39
13.3 RESPONSABLE DES INSTALLATIONS .....	39
13.4 RESPONSABLE DES BÉNÉVOLES.....	39
13.5 COURSIERS .....	40
13.6 OPÉRATEUR VIDÉO .....	40
13.7 ASSISTANT CHRONOMÉTREUR .....	40
13.8 MAÎTRE DE CÉRÉMONIE À LA REMISE DE PRIX .....	40
13.9 COORDONNATEUR À LA REMISE DES PRIX ET SON ASSISTANT .....	40
13.10 ANNONCEURS.....	41
13.11 CONDUCTEURS DE BATEAUX.....	41
13.12 GARDIENS DE SÉCURITÉ .....	41
13.13 PERSONNEL MÉDICAL .....	41
13.14 SERVICES ALIMENTAIRES .....	41
<b>ANNEXE A : JALONS ESSENTIELS.....</b>	<b>42</b>
1) PRÉPARATION INITIALE ET ENGAGEMENT DU COMITÉ .....	42
2) PLANIFICATION LOGISTIQUE ET RÉSERVATIONS .....	42
3) INFRASTRUCTURES.....	42
4) PLAN DE COMMUNICATION ET SIGNALÉTIQUE .....	42
5) ORGANISATION ET FORMATION DES BÉNÉVOLES .....	43
6) DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT ET GESTION DES COURSES.....	43
7) RAPPORT FINANCIER ET CLÔTURE .....	43
<b>ANNEXE B : RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE C : DÉTAIL DE LA VÉRIFICATION.....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE D : DÉTAIL DU PARCOURS (200M, 500M ET 1000M).....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE E : DÉTAIL DU PARCOURS DE 6 000M .....</b>	<b>52</b>

## Objectif du document

***Ce document technique souligne les standards minimums de qualité requis du Comité organisateur hôte (COH) pour les services offerts aux compétiteurs, aux officiels, aux spectateurs et aux autres participants d'une compétition majeure de Canoë-Kayak Québec.***

L'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse (Canoë-Kayak Québec) s'est engagée dans une mission essentielle d'offrir une structure organisée et adaptée afin d'assurer le développement de toutes nos catégories de membres; bénévoles, officiels, athlètes récréatifs et compétitifs.

L'association continue de faire la promotion le Canoë-Kayak de vitesse au Québec afin de faire découvrir cette discipline dans un environnement sain et sécuritaire, cette discipline olympique et cette activité physique à la portée de tous.

L'organisation de compétitions majeures fait partie intégrante de cette mission afin de promouvoir le canoë-kayak de vitesse.

Ce document veut aider les clubs et les comités organisateurs hôtes locaux qui désirent organiser une compétition majeure de Canoë-Kayak Québec. Il doit être lu de pair avec le protocole d'entente d'une compétition majeure, sous la gouverne des règlements de compétition de la discipline de vitesse de Canoë-Kayak Québec. Ce document technique ne s'arrête pas à tous les détails des différents aspects impliqués dans l'organisation d'une compétition. Comme il y a des différences dans les relations avec les gouvernements locaux, les autorités municipales et les commanditaires locaux, etc., à travers la province, il est impossible de recommander un seul mode d'organisation. Cependant, les éléments communs à l'organisation d'une compétition majeure apparaissent dans ce guide.

Certaines particularités des installations générales peuvent répéter les exigences des autorités locales. Dans le cas où il y a duplication, les politiques et procédures des autorités locales et de la société hôte auront préséance.

Les questions ou interrogations relatives aux installations techniques de la compétition doivent être adressées directement au directeur technique désigné et/ou au directeur du conseil d'administration de CKQ responsable de l'évènement.

Un échéancier administratif devra être respecté par le COH afin de répondre aux jalons essentiels énumérés à l'annexe A. Chaque jalon est assorti d'un montant spécifique qui sera versé uniquement si le jalon est complété dans les délais impartis. En cas de non-respect de ces échéances, CKQ se réserve le droit de retenir partiellement ou totalement les paiements.

## Échéancier administratif

Six (6) mois avant l'évènement Février 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception du devis technique et du protocole d'entente pour la compétition</li> <li>• Formation du Comité Organisateur Hôte (COH)</li> </ul>
Cinq (5) mois avant l'évènement Mars 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature du protocole d'entente</li> <li>• Première (1<sup>re</sup>) réunion de coordination</li> <li>• Nomination des responsables</li> </ul>
Quatre (4) mois avant l'évènement Avril 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deuxième (2<sup>e</sup>) réunion de coordination</li> <li>• Présentation des prévisions budgétaires</li> <li>• Présentation du plan de communication</li> </ul>
Trois (3) mois avant l'évènement Mai 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Troisième (3<sup>e</sup>) réunion de coordination</li> <li>• Présentation du plan des installations</li> <li>• Approbation du site par CKQ</li> </ul>
Deux (2) mois avant l'évènement Juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatrième (4<sup>e</sup>) réunion de coordination</li> <li>• Présentation de la compétition à l'AGA de CKQ</li> </ul>
Un (1) mois avant l'évènement Juillet 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième (5<sup>e</sup>) réunion de coordination</li> <li>• Suivi des préparatifs</li> </ul>
Quatorze (14) jours avant l'évènement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sixième (6<sup>e</sup>) réunion de coordination</li> <li>• Suivi des préparatifs</li> </ul>
Vingt-quatre heures avant l'évènement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des installations</li> </ul>
Trente (30) jours après l'évènement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du rapport</li> </ul>

## SECTION 1 : Plan d'eau et site de compétition

### 1.1 Plans d'eau naturels ou artificiels

Le genre de plan d'eau (naturel vs artificiel, lac vs canal / bassin) n'est pas défini. Cependant, le site des compétitions doit rencontrer les exigences techniques du parcours de compétition décrites dans cette section.

### 1.2 Emplacement

Le site doit être situé à proximité de l'hébergement de tous les participants (compétiteurs, officiels, VIP, presse, public, etc.) soit à une distance maximale de 30 minutes en auto, entre le parcours et les lieux d'hébergement. Le site doit être accessible aux participants et aux divers moyens de transport (autos, autobus, remorques, véhicules d'urgence, etc.). On donnera plus de détails sur les exigences du site dans les sections suivantes de ce document.

### 1.3 Dimensions

Le parcours de compétition doit satisfaire les minimums suivants :

- Longueur : 1 200 mètres pour les compétitions avec des épreuves de 1 000m
- Longueur : 700 mètres pour les compétitions avec des épreuves de 500m
- Longueur : 400 mètres pour les compétitions avec des épreuves de 200m
- Largeur : 110 mètres
- Profondeur : 2 mètres minimum (sous chaque couloir)

Le parcours doit être installé pour accommoder d'autres compétitions de canoë-kayak qui exigent un minimum de dix (10) couloirs et un couloir de retour. La largeur minimale du parcours est alors de 110 m.

### 1.4 Conditions du plan d'eau

- Les sites qui ont la réputation de ne pas être équitables à cause de grands vents, de vagues, de forts courants ou de circulation dense de bateaux moteurs, ne sont pas recommandés et peuvent être jugés inacceptables à la tenue d'une compétition.

- La qualité de l'eau doit rencontrer les standards de santé provinciaux et locaux pour la tenue d'événements sportifs.
- Les courants et les mouvements d'eau ne sont pas recommandés comme site d'une compétition; cependant, si les conditions sont équitables pour tous les couloirs, le site peut être jugé acceptable.
- Il est recommandé qu'une berge en ligne droite soit au moins à 100 mètres de l'un des couloirs extérieurs. La berge doit être en pente, de façon à réduire l'effet des retours de vagues. Les sites dont les berges renvoient les vagues dans le parcours ne seront pas acceptés à moins qu'une coupe vague ou un autre dispositif soit installé pour les absorber.

## 1.5 Délimitation du parcours

### a) Couloirs vers le site d'entraînement des compétiteurs

Il doit y avoir un couloir désigné pour permettre aux compétiteurs de se rendre à l'aire d'entraînement. Idéalement, il doit être situé à plus de neuf (9) mètres du plus proche couloir de course.

### b) Couloirs

Le parcours de compétition doit être balisé en couloirs de 9 mètres de large par des bouées disposées à intervalles réguliers tout le long du parcours.

Depuis la ligne de départ du 1000m jusqu'à celle du 200m, les bouées sont disposées à tous les 25 mètres au plus, puis, si possible à tous les 12,5 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.

Il doit y avoir onze (11) couloirs dont neuf (9) de compétition et un couloir supplémentaire pour les finales à dix (10) embarcations si requises. Le couloir de retour s'ajoute aux dix (10) couloirs de course.

Vus de la ligne de départ, les couloirs doivent être identifiés de 1 à 10 à partir de la droite vers la gauche du parcours.

### c) Spécifications pour les bouées

Les bouées doivent :

- i) Être de couleurs différentes pour distinguer les couloirs (e.g. blanches à droite et jaune à gauche) et clairement visibles par les compétiteurs et les officiels.

- ii) Être de couleur rouge aux lignes identifiants le 900m, 800, 700m, 600m, 400m, 300m et 100m ainsi que les bouées situées après la ligne de 100m jusqu'à l'arrivée.
- iii) Être numérotées aux lignes de départ du 1 000m, du 500m et du 20 m ainsi que sur les bouées situées entre 1 à 2 mètres au-delà de la ligne d'arrivée (e.g. 1 002m de la ligne de départ du 1 000m) ; le numéro doit apparaître sur la bouée située à droite du compétiteur.
- iv) Aux lignes de départ du 1 000m, du 500m et du 200m, les bouées doivent avoir 30 cm de haut et doivent excéder de 20 cm de la surface de l'eau. Un ensemble de telles bouées doit aussi être disposé entre 1 à 2 m au-delà de la ligne d'arrivée.
- v) À la ligne d'arrivée deux (2) bouées de 30 cm de haut de couleur rouge placées à l'extrémité droite et gauche afin d'identifier la ligne d'arrivée.
- vi) Toutes les autres bouées doivent être de 15 cm en diamètre et excéder d'au moins 7 cm la surface de l'eau.

#### **d) Zones de départ et d'arrivée**

- i) Il doit y avoir suffisamment d'espace en arrière de la ligne de départ pour permettre le virage des équipages et l'alignement des embarcations par les arbitres (e.g. 50m à 1 000m) et suffisamment d'espace au-delà de la ligne d'arrivée pour permettre aux équipages de dériver, tourner et pagayer jusqu'aux quais (e.g. 50m à 100m).
- ii) Un système d'identification numéroté doit-être installé au centre du corridor de course à la ligne d'arrivée. Ce système peut être suspendu au-dessus de la ligne d'arrivée ou installé sur l'eau 50m après la ligne d'arrivée.

#### **e) Demande de dérogation**

Les paramètres du parcours peuvent être variables avec l'approbation du comité de compétition.

### **1.6 Délimitation du parcours longue distance**

Le parcours longue distance doit rencontrer les exigences suivantes :

- Avoir un départ d'au moins 500m en ligne droite;
- Avoir un retour vers l'arrivée d'au moins 500m en ligne droite;
- À l'exclusion du premier tour, la distance entre les centres des virages doit être de 500m à 600m en ligne droite;
- Le rayon de tous les virages doit être d'au moins 36m;

- Chaque virage doit être balisé d'au moins six (6) bouées d'au moins 30 cm en hauteur de couleur rouge ou orange;
- La profondeur de tout le parcours doit être d'au moins deux mètres;
- La zone de départ doit être suffisamment large pour permettre un écart de 3 mètres entre les embarcations inscrites;
- La ligne d'arrivée doit être située à l'extrémité droite du parcours et balisée par deux (2) bouées de couleur rouge ou orange, l'une des bouées de virage peut être utilisée.

## 1.7 Quais

La zone des quais est essentielle pour un événement réussi. Le nombre de quais disponibles ainsi qu'une bonne gestion de la circulation sur les quais sont essentiels pour un événement sécuritaire et sans délai. Un accès privilégié, avec des rampes, pour les personnes à mobilité réduite est nécessaire pour faciliter l'embarquement et le débarquement de ces athlètes. Un responsable des quais pour contrôler l'achalandage est exigé.

### a) Embarquement et débarquement des compétiteurs

Au minimum deux (2) sections de quarante (40) mètres de longueur et deux (2) mètres de largeur avec franc bord maximum de trente (30) cm et passerelle d'accès sécuritaire de deux (2) mètres de largeur avec accès privilégié pour l'embarquement et le débarquement des athlètes ayant une mobilité réduite.

Installation d'une signalisation pour indiquer le sens de la circulation sur les quais et les endroits réservés.

### b) Embarquement et débarquement des bateaux d'officiels et de sécurité

Une zone spécifique sur les quais doit être spécifiée pour amarrer les bateaux motorisés. C'est l'endroit d'embarquement et débarquement des officiels, des premiers répondants et des conducteurs de bateaux. C'est aussi l'endroit pour accoster pour toutes urgences majeures ou mineures. Cette zone doit être éloignée des embarcations des participants.

Une (1) section de 20 mètres de longueur et 1,5 mètres de largeur avec passerelle d'accès.

### **c) Vérification des embarcations**

Une zone réservée pour le contrôle des embarcations est nécessaire pour l'embarquement et le débarquement des bateaux appelés.

Une (1) section de 20 mètres de longueur et 1,5 mètres de largeur avec franc bord maximum de trente (30) cm et passerelle d'accès sécuritaire avec accès privilégié pour l'embarquement et le débarquement des athlètes ayant une mobilité réduite.

### **d) Aire des cérémonies protocolaires**

À la fin d'une course, les bateaux appelés au contrôle des bateaux et qui sont officiellement dans le classement des 3 premiers, reçoivent une médaille. Les médaillés doivent ainsi se déplacer vers le podium qui devrait être situé à une courte distance de marche de la zone de contrôle des embarcations.

Une (1) section de 20 mètres de longueur et 1,5 mètres de largeur avec franc bord maximum de trente (30) cm et passerelle d'accès sécuritaire avec accès privilégié pour l'embarquement et le débarquement des athlètes ayant une mobilité réduite.

Cette section de quai, peut être la même que celle de la vérification des embarcations.

### **e) Fabrication des quais**

Les quais peuvent être fabriqués de n'importe quel matériel, bien fixés et les surfaces doivent être antidérapantes pour éviter les accidents.

### **f) Emplacement des quais**

Les quais doivent être près de la fin du parcours de façon que les vagues des compétiteurs et des officiels ne nuisent pas aux équipages qui embarquent et débarquent. Les quais doivent être bien identifiés pour s'assurer qu'ils ne soient pas utilisés par les spectateurs qui veulent suivre les courses.

Des quais doivent être disponibles au moins :

- À l'aire d'embarquement;
- À l'aire d'arrivée;
- À l'aire de vérification des embarcations;
- À l'aire de présentation des prix et des cérémonies protocolaires;
- Les aires de vérification des embarcations et de présentation des prix doivent être adjacentes dans le but de faciliter la présentation des prix immédiatement après les finales.

## 1.8 Quartier général de CKQ

Le quartier général de CKQ est l'endroit où l'officiel en chef et son équipe d'officiels effectuent les tâches d'un officiel, c'est aussi l'endroit réservé pour l'équipe technique, qui gère les résultats de la compétition. À partir du quartier général de CKQ, on capte les résultats de la caméra lynx, de la vidéo et du chronomètre. La gestion informatique a lieu à cet endroit. Les rencontres avec les entraîneurs et les officiels ont lieu à cet endroit.

Un abri clos (roulotte ou bâtiment) muni de systèmes de climatisation avec électricité (4 circuits de 15 ampères) est nécessaire pour le secrétariat de CKQ pouvant accueillir six (6) personnes, cinq (5) tables de 6 pieds, six (6) chaises, un réfrigérateur et tout l'équipement informatique de CKQ. L'abri doit avoir la vue sur le parcours et de la ligne d'arrivée. L'abri doit être facile d'accès pour l'officiel en chef, les officiels et les entraîneurs. Une toilette doit être réservée aux officiels et l'administration de CKQ et doit se situer près de l'accès au quai des officiels.

Un abri de trois (3) mètres par trois (3) mètres avec panneaux latéraux est nécessaire avec deux (2) tables et quatre (4) chaises pour l'officiel en chef et son équipe. L'abri doit être placé à la ligne d'arrivée et facile d'accès pour le secrétariat.

Une estrade sécuritaire pouvant asseoir trois (3) personnes l'une derrière l'autre en hauteur protégée du soleil et des intempéries doit être placée à la ligne d'arrivée avec une vue parfaite de l'arrivée. Les sièges doivent être disposés de telle manière que la distance entre l'officiel placé à la première position et le premier

couloir soit de plus de quinze (15) mètres et moins de cinquante (50) mètres. Le premier juge doit être assis à au moins trois (3) mètres au-dessus du niveau de l'eau.

Ces personnes doivent être vigilantes pour identifier l'ordre d'arrivée des bateaux. Une corde fixée devant les juges d'arrivée doit être présente afin d'aligner le regard sur l'arrivée des bateaux.

Un échafaudage double stable de six (6) mètres de haut, bien ancré, est nécessaire à la ligne d'arrivée pour installer et fixer la caméra lynx ainsi que la caméra d'arrivée. L'accès aux caméras doit se faire de façon sécuritaire. Les caméras doivent être à l'abri des vibrations.

#### **a) Résumé des normes minimales requises pour les officiels :**

##### **i) Localisation:**

- Aussi près que possible du bord de la berge;
- Alignement exact avec la ligne d'arrivée;
- Face au lever du soleil, si possible.

##### **ii) 2 ou 3 niveaux de hauteur :**

- Vue dégagée sur l'ensemble du parcours depuis chaque niveau;
- Couvert et protégé du vent, de la pluie et du soleil;
- Équipés de systèmes de ventilation et d'un accès aux toilettes.

##### **iii) Niveau 1 :**

- Estrade sécuritaire pouvant asseoir trois (3) personnes l'une derrière l'autre en hauteur à la ligne d'arrivée;
- 15-50m du couloir le plus proche du premier juge;
- Minimum 3m au-dessus de l'eau jusqu'au premier juge;
- Vue dégagée de la ligne d'arrivée.

##### **iv) Niveau 2 :**

- Espace de travail pour le comité de compétition ... 4-5 personnes et table de travail;
- Espace de travail pour l'opérateur vidéo, le chronomètre et l'annonceur;
- Vue imprenable sur l'ensemble du parcours et la ligne d'arrivée;
- Accessible aux porte-parole officiels des clubs;
- Séparé du grand public pour permettre des discussions privées par le comité;
- 4-5 prises électriques (4 circuits séparés).

- v) Fil de ligne d'arrivée :
- Fil vertical aligné exactement avec la ligne d'arrivée;
  - Situé devant les juges, le comité de compétition et la caméra vidéo.

## 1.9 Accès à l'entraînement avant la compétition

Le parcours et le site doivent être prêts et disponibles pour l'entraînement un (1) jour avant le premier jour de compétition.

## 1.10 Approbation du site par Canoë-Kayak Québec

L'approbation officielle du site est obtenue après la présentation du plan d'aménagement des installations au responsable de CKQ trois (3) mois avant l'événement.

# SECTION 2 : remisage et stationnements

## 2.1 Remisage des embarcations et stationnement pour remorques

Cet espace doit être situé aussi près que possible des quais d'embarquement et de débarquement et des autres installations des athlètes.

## 2.2 Sécurité

Le comité organisateur hôte doit s'assurer que le site est sous surveillance la nuit avec des gardes de sécurité, à partir du moment où les embarcations et les remorques sont admises sur le site. Le comité doit être prêt pour l'arrivée des embarcations au moins une (1) nuit avant le début de la compétition et doit assurer la sécurité en conséquence.

## 2.3 Stationnement des remorques

Un espace d'environ 600 mètres carrés avec surface solide, si possible près des installations des clubs, doit être prévu pour le stationnement des remorques et le remisage des embarcations. Il doit y avoir suffisamment d'espace pour le nombre de remorques et d'embarcations attendues. (Treize (13) environ). Si cet espace

est dans le village des athlètes durant les Championnats, les particularités décrites dans la section relative aux installations du site doivent être suivies.

## **2.4 Stationnement des véhicules**

Un espace de stationnement doit aussi être disponible pour les véhicules des compétiteurs, ceux des autres participants et ceux des spectateurs. Ce stationnement doit pouvoir accueillir au moins une centaine de voitures et camionnettes. Une section du stationnement, près du parcours, doit être à la disposition des bénévoles, des commanditaires, des officiels, des membres du COH ainsi que le personnel de CKQ.

# **SECTION 3 : Site**

## **3.1 Installations sur le site**

### **a) Vestiaires**

Des vestiaires et des toilettes doivent être à la disposition des athlètes, des entraîneurs et des officiels. Ils doivent être séparés pour les hommes et les femmes et dans la proportion d'une toilette pour 50 personnes (entre 12 à 16 toilettes environ). Les toilettes à eau courante sont préférables; cependant, les toilettes sèches peuvent suffire à condition qu'elles soient vidangées chaque jour. Les toilettes doivent être inspectées régulièrement durant la journée et munies du matériel requis. C'est un service essentiel et TRÈS en demande les jours de compétition et plus spécialement les jours de finales.

### **b) Village des athlètes sur le site**

Afin de pouvoir protéger des éléments naturels, les clubs doivent avoir l'espace nécessaire pour installer des abris temporaires, de préférence sous forme de tentes. Ces dernières devraient être d'environ de 3 mètres par 6 mètres, avoir un toit, trois murs et un 4<sup>e</sup> optionnel qui pourrait facilement s'ouvrir selon les conditions de température.

Les athlètes doivent avoir gratuitement accès à l'eau potable. On peut prévoir que chaque athlète boira au moins de (2) deux à (3) trois litres d'eau PAR JOUR.

### **c) Village des spectateurs sur le site**

Le COH doit fournir les installations de base suivantes (quelques items ont déjà été proposés dans d'autres parties de ce document) aux spectateurs et à tous les participants de la compétition :

- Accès spécifique pour le public;
- Informations sur les courses à l'aide d'affichage électronique (si existant sur le site);
- Estrade pouvant accueillir 250 personnes;
- Espace sur la berge pouvant accueillir 250 personnes additionnelles assises, 500 personnes si aucune estrade n'est disponible;
- Centre général de transmission d'information;
- Aide médicale tel qu'exigé selon les standards locaux et de CKQ;
- Service alimentaire et breuvages;
- Accès gratuit à l'eau potable ;
- Comme décrit précédemment, toilettes et installations sanitaires. Si les installations sont temporaires, il doit y en avoir en nombre suffisant, elles doivent être bien situées et dans toutes les parties du site. Le COH devra assurer l'entretien des installations temporaires au moins une fois par jour, selon les recommandations du fournisseur et l'usage qui en est fait;
- Advenant que la zone réservée pour accueillir les spectateurs n'offre pas d'espaces ombragés, un espace d'environ 300 mètres carré doit être disponible pour prévoir l'installation d'abris temporaires, de préférence sous forme de tentes afin de pouvoir se protéger des éléments naturels.

### **d) Contrôle des embarcations**

Lorsque la compétition nécessite le contrôle des embarcations, Le COH doit organiser une zone de trente-six (36) mètres de longueur par quatre (4) mètres de largeur clôturée afin d'y restreindre l'accès et doit être installée le plus près possible de la ligne d'arrivée avec un accès à un quai.

Cette zone doit être munie des équipements nécessaires à la vérification des embarcations (poids et mesure). L'espace doit fournir un abri sécuritaire protégé

du vent et de la pluie. La protection contre le vent est critique étant donné qu'un vent léger peut modifier le poids et peut entraîner une disqualification injuste d'une embarcation. Si les médailles sont attribuées immédiatement après une finale, l'aire de vérification doit être située à proximité. L'espace doit aussi être muni d'un abri, de chaises et de bouteilles d'eau à la disposition des compétiteurs présents à la vérification après la course.

Les équipements comprennent sans restriction :

- Une balance homologuée suffisante à la vérification d'un K4 de onze (11) mètres de longueur, à lecture digitale et précise au 1/100e de gramme;
- Des pesées de vérification afin de calibrer la balance;
- Des sangles suffisamment écartées pour stabiliser un K4 sur la balance;
- Quatre (4) chaises et deux (2) petites tables;
- Un (1) mégaphone;
- Une (1) série de numéros de 1 à 10 pour l'appel des compétiteurs;
- Chaudière de sable et cuillère;
- Réserve d'eau potable et verre jetable;
- Un abri contre les intempéries d'environ douze (12) mètres de longueur par trois (3) mètres de largeur installer au centre de la zone.

Cet équipement doit être disponible et fonctionnel la veille de la compétition entre 14 h et 16 h 30. Le poste de vérification sera ouvert 60 minutes avant la première course, chaque jour de la compétition.

#### **e) Distribution des dossards numérotés (provinciaux M14, M12 et M10)**

La zone de distribution des dossards numérotés est l'endroit où les jeunes M14, M12 et M10 iront chercher leur dossard en préparation pour une course. Ce dossard de couleur spécifique sert à identifier et séparer nos jeunes sur l'eau.

Une zone d'environ seize (16) mètres carrés doit être installée le plus près possible de l'accès aux quais d'embarquement. Cette zone doit être bien identifiée afin de donner et de récolter les dossards de façon régulière pour ne pas être à court de dossards et d'éviter des retards sur l'eau.

Cette zone doit être munie des équipements nécessaires pour la distribution des dossards.

Les équipements comprennent sans restriction :

- Un abri de trois (3) mètres par trois (3) mètres avec panneaux latéraux;
- Deux (2) chaises et deux (2) tables;
- Support pour dossards;
- Six (6) séries de dossards numérotés de couleurs différentes;
- Un (1) mégaphone.

#### **f) Cérémonies protocolaires**

Une zone d'environ soixante-dix (70) mètres carrés doit être installée le plus près possible de la ligne d'arrivée et de la zone de contrôle des embarcations si la compétition nécessite un contrôle des embarcations avec un accès facile à un quai.

Le podium sera décoré des fanions de CKQ, à chaque extrémité.

Le devant du podium sera identifié par un panneau décoratif fourni par CKQ.

La plus haute marche du podium ne doit pas excéder quarante-cinq (45) cm de haut, la seconde trente (30) cm et la troisième quinze (15) cm et chaque marche du podium doit accueillir quatre (4) compétiteurs.

Les drapeaux du Canada, du Québec et de la ville hôte peuvent être placés sur les côtés du podium.

Cette zone doit être munie des équipements nécessaires pour la présentation des médailles et prix.

Les équipements comprennent sans restriction :

- Un podium de trois (3) niveaux pouvant accueillir 4 compétiteurs par marche;
- Un abri de trois (3) mètres par trois (3) mètres avec panneaux latéraux;
- Deux (2) chaises et une (1) table;
- Fanions de CKQ;
- Panneau de CKQ;

- Drapeaux (Canada, Québec, municipalité, club et CKQ);
- Système de sonorisation réservé pour les cérémonies protocolaires.

## 3.2 Installations médicales sur le site

### a) Aires de premiers soins

La sécurité et la santé des compétiteurs demeurent la première responsabilité du COH dans toute la compétition. Cette responsabilité s'applique à tous les participants, incluant les officiels, les bénévoles et les spectateurs.

La présence d'une équipe médicale pouvant répondre aux premiers soins, aux urgences et avec une formation en réanimation cardio-respiratoire doit se trouver sur place en tout temps dans le kiosque assigné et identifié aux premiers soins. Cette même équipe de premiers répondants pourrait offrir une sécurité nautique à la fin des courses, après la ligne d'arrivée.

Le kiosque doit être bien identifié, protégé du soleil et du vent, pour répondre aux différentes urgences. Une trousse complète de premiers soins doit être disponible. On doit retrouver également de l'eau, de la glace, des serviettes mouillées, une couverture, des chaises et une table. Un téléphone doit être accessible en cas d'urgence. Les numéros d'urgence, les contacts d'urgences et le plan d'urgence doivent être indiqués et connus par tous ceux impliqués à l'évènement.

La personne responsable de la sécurité, doit s'assurer, lorsque survient un accident ayant causé une blessure lors de la compétition, qu'un rapport d'évènement soit rempli et remis à CKQ.

### b) Services d'hospitalisation et d'ambulance

Le COH doit informer les services de santé locaux (i.e. hôpitaux, services médicaux d'urgence, etc.) de la tenue de la compétition. Ces derniers doivent être invités à participer à la préparation de la compétition.

Le site de compétition doit être accessible aux services médicaux d'urgence par le 911. Les services d'urgence doivent avoir un accès libre en tout temps le long du parcours et aux sorties vers les chemins publics. Les accès doivent être bien

identifiés et repérables facilement. Le plan d'urgence et d'accès pour les véhicules d'urgence doit être prévu, indiqué et présenté aux membres avant le début de la première journée de compétition.

Advenant le cas où le délai de réponse des services 911 serait jugé trop long par les autorités, les véhicules d'urgence doivent rester sur le site pendant la période d'entraînement et durant la compétition.

Un quai doit être identifié pour une possible évacuation d'urgence. Ce quai doit être situé le plus près possible de la ligne d'arrivée.

### **c) Abri de sécurité**

Un endroit fermé doit être disponible pour sécuriser les athlètes, les entraîneurs et les officiels en cas de mauvais temps. L'espace pour abriter 500 personnes peut être sur le site ou à une distance de marche du site.

## **SECTION 4 : Sécurité**

Les règlements de sécurité ont pour objet d'assurer la sécurité des participants et des spectateurs lors d'une compétition.

Il est important de préciser que le document : « [Règlements de sécurité de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse, version septembre 2024](#) », s'applique lors des compétitions organisées, reconnues ou sanctionnées par notre association. Le COH doit s'assurer de respecter le présent règlement de sécurité de CKQ.

Le document de sécurité est sur le site de [www.canoekayakquebec.com](http://www.canoekayakquebec.com) Une copie du document est également acheminée au COH. Les exigences de sécurité doivent être connues et respectées par le COH dans l'organisation de compétition. Le responsable de la sécurité (ou son représentant) doit être sur place en tout temps afin d'assurer que le site est sécuritaire et que les mesures sont respectées en tout temps.

## 4.1 Points à respecter :

### a) Avant l'événement

- L'événement doit être approuvé par sa municipalité. Une lettre d'attestation est nécessaire;
- L'assurance responsabilité doit être en règle et un certificat doit être émis;
- La formation et les responsabilités des bénévoles doivent être connues;
- Un responsable de la sécurité doit être nommé;
- La sécurité nautique et les opérateurs de bateaux motorisés doivent avoir leur [carte de conducteur d'embarcation de plaisance](#) et être âgé de 16 ans et plus. Une formation en premiers soins est de mise;
- Le responsable de la sécurité doit aviser les préposés aux bateaux de sécurité du protocole définissant leur fonction et leur responsabilité. Les proposés aux bateaux devront suivre une courte formation sur l'approche vers l'athlète qui a chaviré ou est en situation de détresse;
- Coordonner les activités avec d'autres utilisateurs des eaux afin de réduire la circulation d'embarcations nautiques durant l'événement;
- Toutes les mesures d'urgence appropriée doivent être mises en place sur le site de l'événement avant le début de la journée, conformément au plan d'urgence du club hôte et du règlement de sécurité de CKQ;
- Le plan de sécurité doit inclure un plan des voies d'eau locales en s'attardant tout particulièrement aux règles et dangers locaux. Le COH doit informer sur les conditions locales telles que la circulation d'embarcations, les courants, les marées, les dangers sous l'eau, les vents et autres conditions météorologiques;
- Le plan d'urgence, une liste des numéros de téléphone d'urgence et un téléphone doit être accessible.

### b) Avant le début de la compétition

- Avant le début de la compétition, le COH accueille les officiels et les entraîneurs des clubs à une rencontre pré-compétition afin d'expliquer les règles du site. Le responsable à la sécurité se présente et travaille en collaboration avec l'officiel en chef;
- L'officiel en chef donne ses directives aux officiels, aux entraîneurs et au responsable de la sécurité. Il s'assure que les directives du protocole ont été transmises;
- Le responsable de la sécurité s'assure d'aviser les préposés aux bateaux de sécurité du protocole définissant leur fonction et leur responsabilité;

- Tous les bateaux motorisés, réservés pour la sécurité, doivent être sur l'eau trente (30) minutes avant le début de l'événement et doivent rester sur l'eau jusqu'à ce que tous les participants soient sortis de l'eau;
- Une liste des participants susceptibles de nécessiter une intervention devra être fournie, par les clubs, à l'officiel en chef. L'officiel en chef devra aviser la sécurité de ces cas particuliers.

### c) Avant et pendant l'événement

- L'officiel en chef doit rester informé des conditions météorologiques pendant la durée de la compétition. Le responsable de la sécurité doit garder l'officiel en chef informé des conditions pendant la durée de l'événement. En consultant le responsable de la sécurité, l'officiel en chef prendra la décision d'annuler ou reporter l'événement;
- Si les vents sont plus de 39 km/h ou si les conditions sont potentiellement dangereuses, si tonnerre ou éclair ou si brume réduisant la visibilité, l'officiel en chef prendra la décision d'annuler, retarder ou reporter la compétition;
- Si un bris d'équipement survient, l'officiel en chef doit être rapidement informé;
- Une personne du COH doit s'assurer d'encadrer ses bénévoles et être présent en tout temps sur le site de la compétition.

### d) Conformité des lieux

Le lieu de l'événement doit respecter les normes d'accessibilité et les règles en vigueur selon les différentes exigences publiques.

- Le site doit offrir des installations sanitaires;
- L'eau potable doit être accessible;
- Les accès et les sorties d'urgence doivent être identifiés et libérés pour faciliter l'accès;
- Un accès sécuritaire aux quais;
- Un quai accessible pour les premiers soins;
- Un kiosque des premiers soins près des quais;
- Un espace pour l'entreposage non-permanent des bateaux;
- Un abri pour les participants;
- Un site sans obstacles pouvant nuire au transport des embarcations;
- Le parcours doit être absent de circulation d'embarcations motorisées;
- La compétition se déroule sur un plan d'eau calme, sans obstacles ni débris.

## 4.2 Bateaux de sécurité

Pour la surveillance nautique lors d'une compétition majeure, il faut avoir un minimum de quatre (4) bateaux motorisés fonctionnels circulant autour du parcours, avant et pendant l'événement et jusqu'à ce que le dernier participant débarque de l'eau.

Chaque bateau doit être équipé du matériel nécessaire pour être conforme aux [règles de sécurités nautiques](#). Les bateaux de sécurité doivent avoir un total de quinze (15) vestes disponibles pour secourir l'embarcation ayant le plus grand nombre de compétiteurs (compétition M16+).

Chaque bateau doit avoir la capacité d'accueillir, un opérateur, un sauveteur et l'espace nécessaire pour secourir un équipage d'un (1) à quatre (4) personnes qui a chaviré ou en détresse. L'opérateur doit avoir sa [carte de conducteur d'embarcation de plaisance](#) et le sauveteur doit avoir l'expérience à récupérer des athlètes et des embarcations. Une formation en premiers soins est un atout.

Les proposés aux bateaux devront suivre une courte formation sur l'approche vers l'athlète qui a versé ou en détresse.

Un (1) bateau doit être en mouvement au début du parcours, avant la ligne de départ, deux (2) bateaux doivent être mobiles à la mi-parcours dans la voie d'échauffement et un bateau doit être mobile à la fin du parcours, après la ligne d'arrivée.

Un (1) ajout à la sécurité pourrait se faire avec un sauveteur en planche à pagaie. Les bateaux de sécurité ne doivent pas être dans le parcours, sauf pour secourir un équipage. En aucun temps, le bateau de sécurité ne peut faire des vagues.

Un (1) bateau de sécurité doit être en opération 60 minutes avant le début des courses dans la zone d'échauffement indiquée par le COH. Les autres bateaux doivent être prêt à opérer 30 minutes avant le début des compétitions.

Le plein d'essence doit être fait avant le début des courses et durant les pauses. Des réservoirs d'essence sécurisés doivent être disponibles pour le remplissage.

Le responsable de la sécurité doit vérifier l'état des bateaux motorisés lors des pauses afin d'assurer le bon fonctionnement de ceux-ci.

## SECTION 5 : Communication-installation

### 5.1 Centre d'information

Le COH doit organiser un « Centre d'aide » ou point de contact où les représentants des clubs pourront rencontrer les représentants du COH. Ce service doit pouvoir gérer la majorité des problèmes soulevés par les représentants de clubs (e.g. transport, horaires et endroits des différents événements, postes de premiers soins, commerces locaux et, etc.). Il peut servir à diffuser des informations sur la compétition, les résultats et les communiqués. Il peut aussi servir à la transmission des messages. Idéalement, il est tenu par des adultes compétents et expérimentés qui peuvent communiquer dans les deux langues officielles. Naturellement, ce centre d'information est situé près de l'aire attribuée aux athlètes.

### 5.2 Système de communication interne

Durant l'événement l'officiel en chef doit communiquer avec ses officiels, le responsable de la sécurité et le responsable du site.

Pour s'assurer d'une communication claire et efficace, trois réseaux de communications seront utilisés, à l'aide de walkie-talkie.

- Un premier réseau sera utilisé entre l'officiel en chef et son équipe d'officiels;
- Un deuxième réseau sera utilisé entre l'officiel en chef, le responsable de la sécurité et le responsable du site de compétition;
- Un troisième réseau sera utilisé entre le responsable de la sécurité et son équipe de sécurité nautique.

Le responsable de la sécurité devra communiquer ses informations à sa sécurité nautique et ses premiers soins. Le responsable du site devra communiquer ses informations à son équipe de bénévoles.

### **5.3 Système de communication public**

Un minimum de deux (2) annonceurs d'expérience sont requis; ils ne sont pas dans l'obligation être parfaitement bilingues (français et anglais), mais d'avoir une connaissance du canoë-kayak de vitesse. Un système de sonorisation est requis. Les annonceurs commenteront les courses en cours pendant qu'elles se déroulent. Ils présenteront les courses à venir, les résultats de courses précédentes et les informations générales ainsi que des références aux commanditaires locaux ; de plus, ils suggéreront au public d'appuyer le club local et participeront à la présentation des prix. Ils recevront des textes préparés et des notes avant la tenue de la compétition.

Note : La zone de présentation des prix aura un système de sonorisation indépendant qui doit être vérifié par le COH en regard du lieu de présentation et de la position des haut-parleurs du système principal.

### **5.4 Inscriptions et tirage des couloirs**

CKQ reçoit les inscriptions dix (10) jours avant le début de la compétition et le tirage officiel a lieu au même endroit le jour suivant. Une copie numérique de la liste complète doit parvenir au COH pour lui permettre de finaliser le programme officiel s'il veut y inclure le tirage. Une fois complété, le tirage officiel sera affiché sur le site Internet de CKQ. Les résultats journaliers et le tirage pour les finales seront aussi affichés sur le site à chaque jour. Le COH doit rendre disponible au personnel de CKQ une connexion Internet haute vitesse dans la tour ou sur l'estrade des juges. Le COH peut vendre au public des copies du tirage et des encarts journaliers provenant des courses.

La version finale du tirage officiel parviendra au COH aussitôt après que les changements, provenant de la rencontre des représentants des clubs, auront été

complétés le matin de la compétition. Le directeur technique sera sur place durant la compétition pour offrir de l'aide technique si le programme de gestion des résultats le requiert.

Note : Dans l'éventualité où le logiciel de compétition de CKQ ne puisse être utilisé pour la compétition, un format de pages « Excel » sera utilisé. Le COH doit pouvoir utiliser ce genre de programme.

Après la rencontre des représentants des clubs et à la fin de chaque journée de courses (ou au plus tard, le matin suivant, avant le début des compétitions ou avant la première course si c'est le jour suivant), le COH doit fournir les copies complémentaires suivantes des changements et résultats sous la forme d'encarts journaliers :

- Une (1) copie à chaque représentant de club - environ 12 à 13 clubs;
- Une (1) copie à chaque officiel – environ 9 à 10 officiels;
- Une (1) copie à chaque membre de la gestion des résultats - environ 6 copies;
- Une (1) copie à chaque membre bénévole de la remise des prix – environ 2 à 3 copies.

## 5.5 Transmission des résultats

Aucun tableau d'affichage des résultats n'est requis étant donné que les résultats des courses seront publiés sur le site web de CKQ. De façon à permettre la distribution immédiate des résultats officiels et avancements, le COH fournira d'un (1) à deux (2) coursiers bénévoles pour procéder à la distribution.

Un photocopieur à haute vitesse et à rendement industriel devra être disponible sur le site, depuis la rencontre des représentants des clubs jusqu'à la toute fin de la compétition.

## SECTION 6 : Besoins des officiels de compétition

### 6.1 Officiels de compétition

Selon les règles de sélection approuvés par CKQ, le Comité provincial des officiels (CPO) recommande tous les officiels majeurs de compétition. Les officiels de compétition d'accréditation provinciale nommés par le CPO sont :

- L'officiel en chef;
- L'officiel de ligne d'arrivée;
- Les officiels de départ;
- Les officiels de parcours;
- L'officiel au contrôle des bateaux.

Le COH doit fournir les officiels mineurs suivants :

- Les officiels à la remise des dossards;
- Deux (2) juges de ligne d'arrivée;
- L'opérateur vidéo à la vérification d'arrivée (back up vidéo);
- L'opérateur du chronomètre à l'arrivée (Back up chrono);
- L'assistant au contrôle des embarcations.

Tous les officiels relèvent de l'officiel en chef. Le Comité de compétition gère la compétition sur l'eau; ses responsabilités incluent entre autres : décider de l'horaire de la compétition advenant une température inclémente ou des circonstances incontrôlables, coordonner tous les officiels de la compétition, vérifier l'éligibilité des équipages et résoudre les protêts. Compte tenu de ce rôle important, un lien étroit doit exister entre le Comité de compétition et le COH. Dans les trois mois précédant la compétition, les minutes des réunions du COH doivent parvenir au l'officiel en chef. Celui-ci peut agir comme liaison avec le COH pour toute question concernant les officiels de compétition avant l'événement

## 6.2 Espace nécessaire au comité de compétition

Un espace suffisant doit être disponible dans la tour ou sur l'estrade des juges (voir l'article 1.8, particularités de la tour ou de l'estrade) pour le comité de compétition. Cet espace doit contenir une ou plusieurs tables pouvant accommoder six personnes confortablement (officiel en chef, chronométreur, officiel de la ligne d'arrivée, opérateur chrono et opérateur vidéo). Cet espace doit être relié à toutes les installations du site à l'aide d'une radio (walkie-talkie). Un circuit fermé de TV, caméra alignée sur la ligne d'arrivée doit être installé dans cet espace. La vidéo doit être de qualité suffisante pour que l'officiel en chef de la ligne d'arrivée puisse voir la poupe de toutes les embarcations et ce, dans un format image par image. L'arrêt sur image doit être précis à la fraction de seconde (e.g. minimum de 1/100e de seconde) pour clairement montrer la position respective des embarcations à la ligne d'arrivée. Devant cette aire, une affiche doit restreindre l'accès au comité de compétition, aux officiels de la compétition, au représentant du COH, aux représentants des clubs, au représentant technique de CKQ et aux bénévoles identifiés par le COH.

## 6.3 Gestion des résultats

On doit fournir un espace pour comptabiliser les points et les résultats sur ordinateur. Le statisticien en chef travaillera dans cet espace avec les coursiers bénévoles et les opérateurs de l'entrée des données. Le COH doit fournir les équipements énumérés à l'article 1.8. Cette aire doit être à proximité de celui du comité de compétition, de façon à faciliter une distribution efficace des résultats entre le secrétaire de compétition et l'opérateur d'entrée des données. Cette aire doit être sécurisée (i.e. verrouillée si personne n'y travaille) et à l'abri des intempéries. Le photocopieur à haute vitesse et à rendement industriel doit être situé à proximité de l'aire de gestion des résultats. L'aire doit aussi être bien ventilée étant donné que les ordinateurs et les photocopieurs génèrent passablement de chaleur dans un espace restreint tout spécialement durant les

jours chaudes. Il doit y avoir au moins six (6) prises de courant avec mise à la terre (4 circuits séparés) pour desservir les ordinateurs et les photocopieurs.

## 6.4 Chronométrage

Deux (2) systèmes de chronométrage seront utilisés afin de valider les résultats des épreuves inscrites au programme.

### a) Chronomètre à la vérification d'arrivée (back up chrono)

Un (1) chronomètre électronique avec système de synchronisation au départ, imprimante et une mémoire permettant d'emmagasiner un minimum de dix (10) temps.

Ce matériel est fourni par le CKQ avec au moins un (1) ou deux (2) chronomètres manuels en réserve. Si le CPO ne fournit pas d'assistant chronométreur, le COH doit affecter un bénévole à cette fonction.

### b) Dispositif électronique de chronométrage (caméra « lynx »)

Un (1) dispositif électronique de chronométrage avec enregistrement d'image, système de synchronisation au départ et compatible avec le programme de gestion de compétition de CKQ.

Ce matériel ainsi que les opérateurs pour de ce matériel est fourni par CKQ.

Le COH n'a pas à fournir des bénévoles à ces fonctions.

## 6.5 Officiels de départ – plates-formes

Trois (3) plates-formes de départ bien alignées avec les bouées de départ sont requises : une au 1 000m, une au 500m et une au 200m. Chaque plate-forme doit être stable et si elle est flottante, ancrée de façon sécuritaire. Les plates-formes flottantes doivent préférentiellement atteindre 1,5 m au-dessus de la surface de l'eau et permettre l'accès à au moins trois (3) personnes.

Chaque plate-forme doit être munie d'une petite table et être en partie couverte pour protéger l'officiel de départ du soleil et de la pluie. L'officiel de départ doit être en communication avec la tour ou l'estrade des juges ; on doit en tenir compte au

moment d'installer le système de communication et de concevoir les plates-formes et les équipements qui les composent.

Un moyen de transport est requis aux fins de transport afin que les officiels de départ puissent se rendre aux plates-formes.

- Une (1) auto ou voiturette de golf pour les plates-formes installées sur le rivage;
- Selon les dispositions des plates-formes de départ flottantes, un (1) ou deux (2) bateaux motorisés peuvent être requis aux fins de transport.

Les articles suivants sont requis pour les officiels de départ :

- Un (1) mégaphone suffisamment puissant ou un système correspondant pour annoncer la procédure de départ pouvant être entendu de tous les équipages en position sur le parcours;
- Un (1) système sonore électronique pour annoncer le départ;
- Deux (2) dispositifs sonores à air comprimé avec cartouche de réserve;
- Un (1) drapeau de couleur rouge de 20 cm x 20 cm;
- Un (1) drapeau de couleur blanc de 20 cm x 20 cm;
- Deux (2) radios (walkie-talkie);
- Un (1) presse-papier;
- Une (1) boîte de transport d'équipement avec couvercle;
- Une (1) petite glacière.

## 6.6 Bateaux et équipements des officiels sur l'eau

Il doit y avoir quatre (4) bateaux (plus un en réserve) munis de moteurs d'au minimum 9.9 forces. Généralement, deux arbitres suivent une course, deux autres remontent le parcours en prévision de la prochaine course.

Les articles suivants sont requis pour les officiels sur l'eau :

- Chaque bateau doit être équipé du matériel nécessaire pour être conforme aux [règles de sécurité nautiques de transport Canada](#);
- Un (1) mégaphone suffisamment puissant pouvant être entendu de tous les équipages en position sur le parcours;
- Un (1) dispositif sonore à air comprimé avec cartouche de réserve;
- Un (1) drapeau de couleur rouge de 20 cm x 20 cm;

- Un (1) drapeau de couleur blanc de 20 cm x 20 cm;
- Un (1) radio (walkie-talkie);
- Un (1) presse-papier;
- Une (1) boîte de transport d'équipement avec couvercle;
- Une petite glacière.

Le COH doit désigner un opérateur de bateau possédant sa [carte de conducteur d'embarcation de plaisance](#) et expérimenté sur chaque bateau.

## 6.7 Vérification des embarcations

Le COH doit organiser un espace muni des équipements nécessaires à la vérification des embarcations tel que décrit à l'article 3, 1, d).

L'espace doit fournir un abri sécuritaire protégé du vent et de la pluie.

En plus des équipements décrit à l'article 3, 1, d), Les équipements suivants sont requis pour l'officiel au contrôle des embarcations :

- Un (1) mégaphone suffisamment puissant pouvant être entendu de tous les équipages en position sur le parcours;
- Un (1) dispositif sonore à air comprimé avec cartouche de réserve;
- Un (1) drapeau de couleur rouge de 20 cm x 20 cm;
- Un (1) drapeau de couleur blanc de 20 cm x 20 cm;
- Un (1) radio (walkie-talkie);
- Un (1) presse-papier;
- Une (1) boîte de transport d'équipement avec couvercle;
- Une petite glacière.

## SECTION 7 : Réunions

### 7.1 Réunion des représentants des clubs

Le COH doit fournir un local ou un abri sécuritaire protégé du vent et de la pluie pouvant accommoder trente (30) personnes assises pour la rencontre des représentants des clubs. Ces tables doivent être à proximité d'une prise de courant. De préférence, on installera un rétroprojecteur et un écran assez large pour accommoder les trente (30) participants. Si possible, il y aura un système de sonorisation placé à l'avant sur une des tables. La rencontre dure environ une heure et a lieu le soir précédant la compétition ou tôt le matin de la première journée de compétition. L'horaire définitif détaillé sera annoncé un peu avant la compétition.

Les sujets suivants seront abordés lors de cette rencontre :

- Révision de l'application des règlements de sécurité spécifiques au parcours de la compétition;
- Révision de l'application des règlements de compétition spécifiques au parcours de la compétition;
- Révision du tirage des couloirs pour s'assurer que les changements soumis ont été inscrits;
- Révision des procédures et politiques spécifiques à la compétition (i.e. transport, équipement administratif, etc.);
- Questions et interrogations relatives au site et autres particularités propres de la compétition;
- Autres sujets requis par le COH, le représentant technique, l'officiel en chef, etc.

Les principaux membres du COH doivent assister à cette rencontre, en particulier ceux responsables de la sécurité, du parcours et des installations terrestres.

## 7.2 Réunion des officiels

Cette rencontre a lieu l'après-midi qui précède la compétition. Elle a souvent lieu une heure ou deux avant celle des représentants des clubs. Le COH doit fournir un local ou un abri sécuritaire protégé du vent et de la pluie pouvant accommoder quinze (15) personnes assises. Les détails peuvent être discutés avec le DT peu avant la compétition.

Le COH doit aviser tous les officiels locaux d'être présents à cette rencontre. De plus, les principaux membres du COH doivent aussi assister à cette rencontre, en particulier un membre familier avec la sécurité, les installations du parcours et les équipements terrestres.

## 7.3 Réunion du comité de compétition

Des rencontres peuvent avoir lieu au besoin à tout moment des journées de compétition afin de traiter des enjeux avec les règlements de compétition. Le COH doit mettre à la disposition du comité de compétition un local ou un abri sécuritaire protégé du vent et de la pluie pouvant accommoder quatre (4) personnes assises.

# SECTION 8 : Communication

## 8.1 Systèmes de communication interne

Tel que mentionné dans d'autres parties de ce document, les systèmes de communication doivent être fournis par CKQ ou le COH.

### a) Comité de compétition

Un système doit permettre des discussions confidentielles entre l'officiel en chef, les différents officiels, l'officiel de départ et les vérificateurs d'embarcations. On peut utiliser des radios à canaux multiples mais on doit noter qu'au moins trois (3) canaux doivent être disponibles à l'usage exclusif des officiels de la compétition. L'officiel en chef doit être le pivot de ce réseau de communication.

Un autre système doit permettre des discussions entre le comité de compétition avec l'annonceur, le responsable du parcours, le responsable des installations, le responsable médical et le responsable de la sécurité. On peut utiliser des radios à canaux multiples mais on doit noter qu'au moins deux (2) canaux doivent être disponibles à cet usage exclusif.

### **b) Centre médical**

Le personnel médical qualifié doit être en relation par radio (walkie-talkie) avec le comité de compétition, la sécurité et tout autre personnel médical sur le site.

### **c) Annonceur**

Cette personne doit être en relation directe par radio (walkie-talkie) avec le comité de compétition et le maître de cérémonie de la remise des prix. L'annonceur doit pouvoir communiquer avec les athlètes, les représentants de club, le public et toutes les autres personnes impliquées dans la compétition via un système de sonorisation puissant.

## **8.2 Systèmes de communication pour commentaires et annonces publiques**

Un système de communication à l'intention du public doit être installé à la ligne d'arrivée, couvrant les estrades, l'aire des spectateurs, l'aire de rangement des embarcations et les vestiaires des athlètes. Il peut également couvrir l'aire administrative mais, si c'est le cas, il doit être possible d'y couper le son si nécessaire.

Ce système de communication doit être sous le contrôle de l'annonceur. Il doit permettre d'y faire jouer de la musique et ne doit pas être relié au microphone utilisé pour la remise des prix et des cérémonies protocolaires.

L'annonceur fera tous les messages usuels et les commentaires appropriés. Les commentaires sur les courses NE doivent PAS se faire durant les derniers 50 mètres de celles-ci. L'annonceur doit aussi donner les résultats des courses et présenter les messages publics généraux.

## 8.3 Signalisation

### a) Accès

Le COH doit fournir un plan des voies d'accès au site de la compétition et un plan détaillé de l'environnement immédiat du site.

### b) À l'entrée du site

À l'entrée principale du site, le COH doit afficher un plan général indiquant toutes les installations.

### c) À l'entrée du village des athlètes

À l'entrée du village des athlètes, le COH doit afficher un plan général indiquant toutes les installations. À l'espace prévu pour les compétiteurs, il doit y avoir un large plan du parcours avec tous les couloirs, les lignes de départ et d'arrivée, les virages, les aires d'échauffement et de récupération et la direction à prendre pour se rendre au départ et à l'aire d'entraînement.

## SECTION 9 : Alimentation – Rafraîchissements

### 9.1 Officiels majeurs, officiels mineurs et personnel de CKQ

#### a) Accueil

Des breuvages (eau, jus, café) et collations doit-être disponible une (1) heure avant le début de la compétition au quartier général de CKQ.

#### b) Collations

Des collations, d'une valeur de 6\$ par personne par jour, doivent être servi aux officiels majeurs, au officiels mineurs et personnel de CKQ. Des glacières sont disponibles par CKQ pour contenir les collations. Ces glacières doivent être remplies 2 fois par jour, de breuvages (eau, jus, boissons énergétiques, glace) de grignotines (barres tendres et autres) et de fruits. Ces mêmes collations doivent être offertes à l'officiel au contrôle des embarcation, aux officiels à l'arrivée et au personnel de CKQ.

Les glacières doivent être distribuées aux bateaux d'officiels, aux bateaux de sécurité, l'officiel de départ, au contrôle des bateaux et deux (2) aux premiers soins (nourriture et glace).

### **c) Repas des officiels et personnel de CKQ**

Une boîte à lunch complète ou un service de buffet, d'une valeur de 20\$ par personne, doit être servi rapidement et sans délai aux officiels majeurs, officiels mineurs et au personnel de CKQ, à chaque jour de l'événement. Ces gens doivent avoir un endroit réservé pour eux afin de s'asseoir, se reposer et pouvoir manger dans un environnement agréable, à l'écart du public.

## **9.2 Bénévoles et dignitaires**

### **a) Accueil**

Des breuvages (eau, jus, café) et collations doit-être disponibles une (1) heure avant le début de la compétition au quartier général de COH.

### **b) Collations**

Des collations, d'une valeur de 6\$ par personne par jour, doit être servies aux bénévoles, premiers répondants, opérateurs de bateaux et COH. Des glacières sont disponibles par CKQ pour contenir les collations. Ces glacières doivent être rempli deux (2) fois par jour, de breuvages (eau, jus, boissons énergétiques) de grignotines (barres tendres et autres) et de fruits.

Les glacières doivent être distribuées aux bateaux de sécurité.

### **c) Repas des bénévoles**

Une boîte à lunch complète ou un service de buffet, d'une valeur de 20\$ par personne, doit être servi aux bénévoles à chaque jour de l'événement. Ces gens doivent avoir un endroit réservé pour eux afin de s'asseoir, se reposer et pouvoir manger dans un environnement agréable, à l'écart du public.

## SECTION 10 : Entretien

### 10.1 Entretien du parcours

Un bateau affecté à l'entretien du parcours doit être sur place pour exécuter les réparations durant la compétition. Ce bateau ne pourra opérer qu'entre les courses, si nécessaire, et sera équipé d'une bouée de survie et de vestes de sécurité.

### 10.2 Service d'entretien

Le COH doit s'assurer de la propreté du site durant la compétition et que les déchets soient évacués du site durant le jour et la nuit. Avec la présence de 350 athlètes et autant de spectateurs, il pourrait survenir des problèmes sérieux si ce nettoyage n'était pas organisé. De la même manière, le COH doit prévoir le nettoyage final du site après la fin de la compétition, lorsque tous les participants auront quitté les lieux.

### 10.3 Service d'entretien des installations

Le COH doit s'assurer de la sécurité de tous les participants en vérifiant périodiquement les installations et équipements.

Le COH doit prévenir le comité de compétition de tout bris qui risque de mettre la sécurité des participants à risque.

Le COH doit prendre les moyens nécessaires afin de remédier à tout bris des installations ou équipements.

## SECTION 11 : Hébergement

Afin d'accueillir les participants, les officiels de CKQ et le personnel de CKQ, un partenariat avec au moins trois (3) hôtels locaux doit être établis afin d'offrir des tarifs préférentiels. Ce partenariat doit être partagé à l'ensemble des clubs, environ six (6) mois avant la tenue de l'événement.

## SECTION 12 : Révision et inspection

### 12.1 Révision finale des installations

Vingt-quatre (24) heures avant le début de la compétition, les installations et équipements suivants seront vérifiés par le président du COH ou son représentant, le directeur technique de CKQ ou son représentant et si possible, l'officiel en chef ou son représentant (voir l'annexe C pour plus de détail).

- ❑ Le parcours;
- ❑ Les installations au départ et le système de communication;
- ❑ Les installations à la ligne d'arrivée;
- ❑ La tour ou l'estrade des juges, le chronomètre et le système vidéo;
- ❑ Le village des athlètes sur le site;
- ❑ L'aire de remisage des embarcations et les quais;
- ❑ Les bateaux d'officiels et de sécurité et les installations pour la vérification des embarcations;
- ❑ Les installations du centre médical et de premiers soins;
- ❑ Le système d'annonce public;
- ❑ L'espace de l'administration et de gestion des résultats (photocopieur, ordinateur, imprimante, etc.).

### 12.2 Inspection des bateaux d'officiels et de sécurité

Cette inspection aura lieu 90 minutes avant le début du premier jour de la compétition. Tous les bateaux seront entièrement équipés, tel que requis par les documents techniques et en conformité avec les règlements et lois fédérales.

## SECTION 13 : Responsabilité COH

Le COH a la responsabilité de désigner et former le personnel suivant :

### 13.1 Liaison avec le comité

Le COH doit désigner une personne qui maintiendra la liaison entre le COH, CKQ et le Comité de compétition en tant qu'expert qui pourra résoudre les problèmes et répondre à toute question pouvant survenir au cours de la compétition. Le COH pourra affecter plus d'un expert.

### 13.2 Responsable de la sécurité

Le COH doit désigner une personne qui maintiendra la liaison entre le COH, CKQ et le Comité de compétition en tant qu'expert qui pourra diriger les équipes de sécurité, et les équipes de premiers répondants ainsi que de résoudre les problèmes et répondre à toute question pouvant survenir au cours de la compétition. Le COH pourra affecter plus d'un expert.

### 13.3 Responsable des installations

Le COH doit désigner une personne qui maintiendra la liaison entre le COH, CKQ et le Comité de compétition en tant qu'expert qui pourra diriger les équipes de bénévoles en charge du parcours et des installations ainsi que de résoudre les problèmes et répondre à toute question pouvant survenir au cours de la compétition. Le COH pourra affecter plus d'un expert

### 13.4 Responsable des bénévoles

Le COH doit désigner une personne qui maintiendra la liaison entre le COH, CKQ et le Comité de compétition qui pourra diriger les équipes de bénévoles nécessaires au déroulement de la compétition.

### **13.5 Coursiers**

Les coursiers sont habilités à transporter les résultats du l'officiel en chef à l'aire de traitement, à afficher les résultats sur les tableaux officiels advenant la possibilité et à aider les autres officiels à transmettre les informations. Ce peut être de jeunes athlètes issus de clubs locaux qui ne sont pas en compétition et qui sont sous la gouverne d'un adulte. Les coursiers relèvent habituellement du responsable des bénévoles et reçoivent leurs instructions de l'équipe de gestion des résultats.

### **13.6 Opérateur vidéo**

Un opérateur vidéo est requis à chaque jour de course pour opérer l'équipement vidéo à la ligne d'arrivée dans la tour ou sur l'estrade des juges. Cette personne doit connaître les équipements et pouvoir effectuer les ajustements de bases requis. Ce poste demande cohérence et devrait être rempli par la même personne durant toute la compétition.

### **13.7 Assistant chronométrateur**

Un assistant devrait être disponible pour assister le chronométrateur désigné. Il devrait avoir de l'expérience sur les différents systèmes de chronométrage.

### **13.8 Maître de cérémonie à la remise de prix**

Cette personne n'est pas dans l'obligation être parfaitement bilingues, français-anglais. C'est important que l'annonceur soit familier avec la prononciation juste des noms de chaque gagnant et de la province qu'il représente. Il est souhaitable que cette personne soit familière avec le sport et ses participants.

### **13.9 Coordonnateur à la remise des prix et son assistant**

Tout ce qui concerne les coordonnateurs à la remise des prix et leurs assistants se retrouve dans le protocole sur la présentation des prix de la Société hôte. En général, ces bénévoles préparent les médailles et les trophées et coordonnent la

présentation aux équipages gagnants. Leur travail commence la journée précédant le début des compétitions avec l'installation du podium et l'aire de présentation.

### **13.10 Annonceurs**

Deux annonceurs d'expérience sont requis; ils ne sont pas tenus d'être parfaitement bilingues (français et anglais). L'annonceur commentera la course pendant qu'elle se déroule, communiquera les informations sur les courses à venir, donnera les résultats de la dernière course, les informations générales et fera la présentation des médailles et des trophées.

### **13.11 Conducteurs de bateaux**

Huit opérateurs de bateau qualifiés et expérimentés dans le type de bateau utilisé. Ces opérateurs doivent se conformer aux directives des officiels de compétition durant la compétition. Un minimum de quatre (4) équipages de bateaux de sécurité doivent être formés au sauvetage par insufflation et, si possible, au RCR et à d'autres traitements de premiers soins d'urgence. Le personnel de ces bateaux doit être formé sur la façon de récupérer les canoës et les kayaks qui ont chaviré.

### **13.12 Gardiens de sécurité**

L'espace de rangement des embarcations et le site en général doit faire l'objet d'une surveillance la nuit précédant la compétition et les nuits de la compétition.

### **13.13 Personnel médical**

Un personnel médical qualifié devra être sur place et selon les spécifications du présent devis.

### **13.14 Services alimentaires**

Le COH a la responsabilité de fournir des concessions alimentaires sur le site. Si le COH dirige les concessions locales, des bénévoles seront nécessaires à la coordination des aires d'alimentation et de rafraîchissement, à la préparation, au service et à la vente, etc.

## ANNEXE A : Jalons essentiels

### 1) Préparation Initiale et Engagement du Comité

- **Jalon :** Signature du protocole d'entente, formation initiale du COH, et début des démarches pour les autorisations auprès des autorités locales.
- **Référence :** Annexe B, article 1 de l'entente. Article 4.1, a) du devis technique
- **Montant :** Sera spécifié dans le protocole d'entente
- **Condition :** Paiement à la remise des documents de conformité et des autorisations locales.

### 2) Planification Logistique et Réservations

- **Jalon :** Finalisation des réservations d'hébergement, partenariats avec les hôtels, restauration, et premier répondant.
- **Référence :** Article 11 du devis technique
- **Montant :** Sera spécifié dans le protocole d'entente
- **Condition :** Confirmation des réservations et des accords avec les fournisseurs locaux.

### 3) Infrastructures

- **Jalon :** Mise en place des infrastructures
- **Référence :** Article 1 et 3 du devis technique
- **Montant :** Sera spécifié dans le protocole d'entente
- **Condition :** Inspection et approbation par CKQ pour vérifier que tous les équipements sont en place et prêts à être utilisés.

### 4) Plan de Communication et Signalétique

- **Jalon :** Mise en place de la signalétique du site, diffusion des informations pour les participants et les spectateurs, système de communication radio pour la coordination de l'événement.
- **Référence :** Article 8 du devis technique
- **Montant :** Sera spécifié dans le protocole d'entente
- **Condition :** Confirmation de la visibilité et accessibilité de la signalétique, et vérification du bon fonctionnement du système de communication.

## 5) Organisation et Formation des Bénévoles

- **Jalon :** Recrutement et formation des bénévoles, incluant des formations en sécurité et intervention d'urgence.
- **Référence :** Annexe B, article 1, f) de l'entente. Article 4 du devis technique
- **Montant :** Sera spécifié dans le protocole d'entente
- **Condition :** Rapport de formation des bénévoles remis à CKQ, incluant les protocoles d'intervention de sécurité et de premiers soins.

## 6) Déroulement de l'Événement et Gestion des Courses

- **Jalon :** Gestion fluide des courses, sécurité des participants, application des protocoles de sécurité et contrôle de la circulation sur le site.
- **Référence :** Article 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 du devis technique
- **Montant :** Sera spécifié dans le protocole d'entente
- **Condition :** Évaluation positive par CKQ pour confirmer que toutes les normes de sécurité et de logistique sont respectées lors de l'événement.

## 7) Rapport Financier et Clôture

- **Jalon :** Remise d'un rapport complet avec les aspects financiers et logistiques à CKQ dans les 30 jours suivant l'événement.
- **Référence :** Article 61 de l'entente
- **Montant :** Sera spécifié dans le protocole d'entente
- **Condition :** Paiement final après approbation par le CA de CKQ, en fonction du respect des exigences et de l'évaluation globale de l'événement.

## ANNEXE B : Ressources humaines

Voici un résumé des ressources humaines nécessaires afin que la compétition se déroule bien. Noté qu'une personne peut occuper plusieurs fonctions dans la mesure qu'il ou elle n'occupe pas une position majeure.

Comité Organisateur Hôte (COH)		COH	CKQ	AUTRE
Président (e) du comité		✓		
Responsable de la sécurité		✓		
Responsable des installations et du parcours		✓		
Responsable des repas, collations et rafraîchissements		✓		
Responsable des bénévoles		✓		
Agent de liaison de CKQ			✓	

Officiels		COH	CKQ	AUTRE
Officiels majeurs	Officiel en chef (1)		✓	
Officiels majeurs	Officiel de départ (1 à 2)		✓	
Officiels majeurs	Officiel de contrôle des embarcations (1)		✓	
Officiels majeurs	Officiel de parcours (4)		✓	
Officiels majeurs	Officiel substitut (1)		✓	
Officiels mineurs	Vidéo d'arrivée (1)	✓		
Officiels mineurs	Chronomètres d'arrivée (1)	✓		
Officiels mineurs	Juges de ligne d'arrivée (2)	✓		
Officiels mineurs	Capteur des résultats (1)		✓	
Officiels mineurs	Analyse des résultats (1)		✓	
Officiels mineurs	Compilation des résultats (1)		✓	

Village des athlètes et des spectateurs		COH	CKQ	AUTRE
Préposé à l'accès (2)		✓		
Préposé au stationnement (2)		✓		
Préposé à l'accueil des clubs (1)		✓		

Quais		COH	CKQ	AUTRE
Préposé à l'accès aux quais d'embarquement et débarquement (2)		✓		
Préposé à l'accès aux quais des bateaux moteurs (1)		✓		
Préposé à l'accès aux quais du contrôle des embarcations et podium (1)		✓		

<b>Quartier général de CKQ et tour d'arrivée</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Représentant de CKQ		✓	
Secrétaire de compétition		✓	
Annonceur (2)	✓		
Coursier (2)	✓		
<b>Contrôle des embarcations</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Assistant à l'officiel du contrôle des bateaux (1)	✓		
Préposé aux embarcations (2)	✓		
<b>Distribution des dossards numérotés</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Préposé (2)	✓		
Coursier (2)	✓		
<b>Cérémonies protocolaires</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Préposé (2)	✓		
Annonceur (1)	✓		
Présentateur (1)	✓		
Photographe si possible (1)	✓		
<b>Air de premiers soins</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Répondant médical formé (1)	✓		
Préposé (1)	✓		
Coursier (1)	✓		
<b>Bateaux motorisés</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Opérateur pour bateau d'officiel (4)	✓		
Opérateur pour bateau de sécurité (4)	✓		
Opérateur pour le bateau des officiels de départ	✓		
<b>Entretien</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Préposé à l'entretien du parcours (2)	✓		
Préposé à l'entretien du site (2)	✓		
Préposé à l'entretien des équipements (2)	✓		
<b>Alimentation et rafraîchissements</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Préposé aux collations (2)	✓		
Préposé aux repas des officiels, personnel de CKQ et bénévoles (2 à 4)	✓		
Préposé à l'aire de restauration (selon les besoins de l'événement)	✓		
<b>Résumé des ressources humaines</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
COH	≈ 40		
CKQ	≈ 10		

## ANNEXE C : Détail de la vérification

<b>1– Parcours, section 1.5</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Parcours homologué 500m (m14) 1000m (m16)	À confirmer		À confirmer
Bouées identifiées par un numéro à la ligne d'arrivée	À confirmer		À confirmer
Corridor de circulation	À confirmer		À confirmer
Parcours de longue distance	À confirmer		À confirmer
Plate-forme de départ fixée au 200m, 500m et 1000m. Elles doivent être protégées du soleil et de la pluie.	À confirmer		À confirmer
Marqueurs d'arrivées	À confirmer		À confirmer
Voir devis technique des compétitions majeurs de CKQ pour les spécifications du parcours	À confirmer		À confirmer
<b>2- Parcours de 6 km, section 1.6</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Parcours homologué	À confirmer		À confirmer
Bouées virages	À confirmer		À confirmer
Profondeur de l'eau	À confirmer		À confirmer
Zone de départ	À confirmer		À confirmer
Bouées d'arrivée	À confirmer		À confirmer
<b>3- Quais, section 1.7, a) Embarquement et débarquement des compétiteurs</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Localisation	À confirmer		À confirmer
Accès privilégié pour l'embarquement et le débarquement des athlètes ayant une mobilité réduite	À confirmer		À confirmer
Passerelles d'accès	À confirmer		À confirmer
Dimension	À confirmer		À confirmer
Une surveillance aux accès.	✓		
Une signalisation pour l'entrée et la sortie des quais.	✓		
<b>4- Quais, section 1.7, b) Embarquement et débarquement bateaux motorisés</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Localisation	À confirmer		À confirmer
Passerelles d'accès	À confirmer		À confirmer
Dimension	À confirmer		À confirmer
Une surveillance aux accès.	✓		
Une signalisation.	✓		
<b>5- Quais, section 1.7, c) Vérification des embarcations</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Localisation	À confirmer		À confirmer
Passerelles d'accès	À confirmer		À confirmer
Dimension	À confirmer		À confirmer
Une surveillance aux accès.	✓		
Une signalisation.	✓		

<b>6- Quartier général de CKQ, section 1.8</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Localisation	✓		
Abri pour les juges de ligne et l'officiel en chef.	À confirmer		À confirmer
Estrade pour les 3 juges de ligne.	À confirmer		À confirmer
Ligne d'arrivée (ficelle) placée devant les juges de ligne, alignée avec la ligne d'arrivée.	À confirmer		À confirmer
Kiosque fermé pour l'équipe technique.	À confirmer		À confirmer
7 Tables et 10 chaises	À confirmer		À confirmer
Haut-parleur en direction des clubs.	À confirmer		À confirmer
1 annonceur	✓		
4 circuits électriques de 15 ampères	À confirmer		À confirmer
Échafaudage stable d'une hauteur de 6 mètres.	✓		
Une signalisation.	✓		
<b>7- Remisage des bateaux et stationnement, section 2</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Quartier des clubs doit accueillir 13 clubs avec remorques de 40 pieds. Certains clubs auront 2 remorques avec des espaces pour fournir de l'ombre.	À confirmer		À confirmer
Sécurité	✓		
Stationnement des remorques	À confirmer		À confirmer
Stationnement des véhicules	À confirmer		À confirmer
<b>8- Site, section 3.1,a), b), et c)</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Vestiaires	À confirmer		À confirmer
Village des athlètes	À confirmer		À confirmer
Village des spectateurs avec zone ombragées	À confirmer		À confirmer
Abris pour protéger 500 personnes.	À confirmer		À confirmer
Espace sanitaire avec nombre de toilettes requis + 1 toilette pour personnes à mobilité réduite.	À confirmer		À confirmer
Stations d'eau potable.	À confirmer		À confirmer
Kiosque de nourriture et breuvages pour les participants et pour le public.	✓		
Poubelles et Bacs de recyclage	À confirmer		À confirmer
<b>9- Site, section 3.1,d) - Zone de la contrôle des embarcations</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Abris contre les intempéries	À confirmer	À confirmer	
Accès facile du quai	✓		
Balance homologuée		✓	
Pesées de vérification		✓	
Sangles de support		✓	
Numéros surdimensionnés pour appeler les bateaux		✓	
1 mégaphone		✓	
4 chaises	À confirmer	À confirmer	À confirmer
2 tables	À confirmer	À confirmer	À confirmer

Bac de sable pour la pesée et cuillère	✓		
Réserve d'eau potable et verre jetable	✓		
Source Électrique	À confirmer		À confirmer
Clôtures pour limiter la zone de la pesée	✓		
Poubelles et Bacs de recyclage	À confirmer		À confirmer
<b>10– Site, section 3.1, e) - Zone de la remise des dossards</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Abris contre les intempéries	À confirmer	À confirmer	
2 chaises	À confirmer	À confirmer	
2 tables	À confirmer	À confirmer	
Support pour dossards.		✓	
6 séries de dossards de couleurs différentes.		✓	
1 mégaphone.		✓	
Poubelles et Bacs de recyclage	À confirmer		À confirmer
<b>11– Site, section 3.1, f) - Zone des remises de médailles</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Accès facile du quai au podium.	✓		
Abris contre les intempéries	✓		
2 chaises	✓		
2 tables	✓		
Podium, 3 niveaux	✓		
Système de son réservé pour les médailles.	✓		
1 Annonceur et 1 présentateur de médailles	✓		
Drapeaux du Québec, de la ville et de CKQ.	✓	✓	
Fanions de CKQ.		✓	
Photographe si possible.	✓		
CKQ fournit les médailles, les trophées et les fanions.		✓	
Devant du podium pour décorer celui-ci		✓	
Poubelles et Bacs de recyclage	✓		
<b>12– Site, section 3.1 - Kiosque des Premiers soins</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Accès facile du quai	✓		
Identification	✓		
Un répondant médical qualifié	✓		
Un répondant médical en planche à pagaie	✓		
Trousse de Premiers soins de base	À confirmer	À confirmer	
Défibrillateur portatif	À confirmer	À confirmer	
Accès rapide au véhicule d'urgence	✓		
Signalisation des accès et sorties d'urgence.	✓		
Abris contre les intempéries	✓		
1 table, 2 chaises, eau, glace, serviettes, glacière	✓		
Poubelles et Bacs de recyclage	À confirmer		À confirmer

Site sécuritaire	✓		
Affichage du plan du site et du plan de sécurité	✓		
Espace pour fournir de l'ombre.	✓		
<b>13- Sécurité, section 4.1, a), b),c) et d)</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Consulter le document des <a href="#">règlements de sécurité de CKQ.</a>	✓		
Lettre d'approbation de la ville	✓		
Certificat de l'assurance responsabilité	✓		
Responsable de la sécurité	✓		
Formation des bénévoles	✓		
<b>14– Bateaux de sécurité, section 4.2</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
<a href="#">Carte de conducteur d'embarcation de plaisance</a>	✓		
Protocole pour les bateaux de sécurité	✓		
Plan de sécurité identifié et affiché	✓		
Un minimum de 4 bateaux de sécurité	✓		À confirmer
Une surveillance en planche à pagaie (au besoin)	✓		
Essence pour les bateaux de sécurité.	✓		À confirmer
1 opérateur et un sauveteur par bateau.	✓		
<b>15– Communication, section 5</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Centre d'information	✓		À confirmer
Système de communication public	À confirmer		À confirmer
18 walkie-talkie pour l'équipe des officiels		✓	
12 walkie-talkie pour le CO	À confirmer	À confirmer	
Sacoche de transport		✓	
1 walkie-talkie pour l'officiel en chef et le CO		✓	
3 fréquences seront utilisées		✓	
Chargeurs au kiosque des officiels		✓	
<b>17-Bateaux et équipements des officiels, section 6.6</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
4 bateaux motorisés.	À confirmer		À confirmer
Essence pour les bateaux d'arbitres	À confirmer		À confirmer
Trois ordinateurs de gestion de compétition		✓	
Équipement de réseautage		✓	
Caméra d'arrivée (lynx)		✓	
Câbles réseau, d'imprimantes et électriques nécessaire		✓	
Imprimantes et cartouche d'encre		✓	
Papeterie		✓	
Presse-papiers (8)		✓	
Équipement de caméra de vérification d'arrivée (backup vidéo)		✓	
Équipement de chronométrage d'arrivée (backup chrono)		✓	
Mégaphone (8)		✓	

Équipement de signal de départ		✓	
Drapeau rouge (8)		✓	
Drapeau blanc (8)		✓	
Dispositif de signal sonore		✓	
<b>18– Réunions, section 7</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Abris contre les intempéries	✓		
2 tables	✓		
30 chaises	✓		
Poubelles et Bacs de recyclage	✓		
<b>19– Repas et collations, section 9</b>	<b>COH</b>	<b>CKQ</b>	<b>AUTRE</b>
Repas pour 50 personnes	✓		
Collations pour 50 personnes	✓		
12 Glacières et glace		✓	
Endroit protégé et réservé pour servir les dîners des officiels et des bénévoles, avec tables et chaises.	✓		
10 tables et 50 chaises	✓		
Poubelles et Bacs de recyclage	✓		

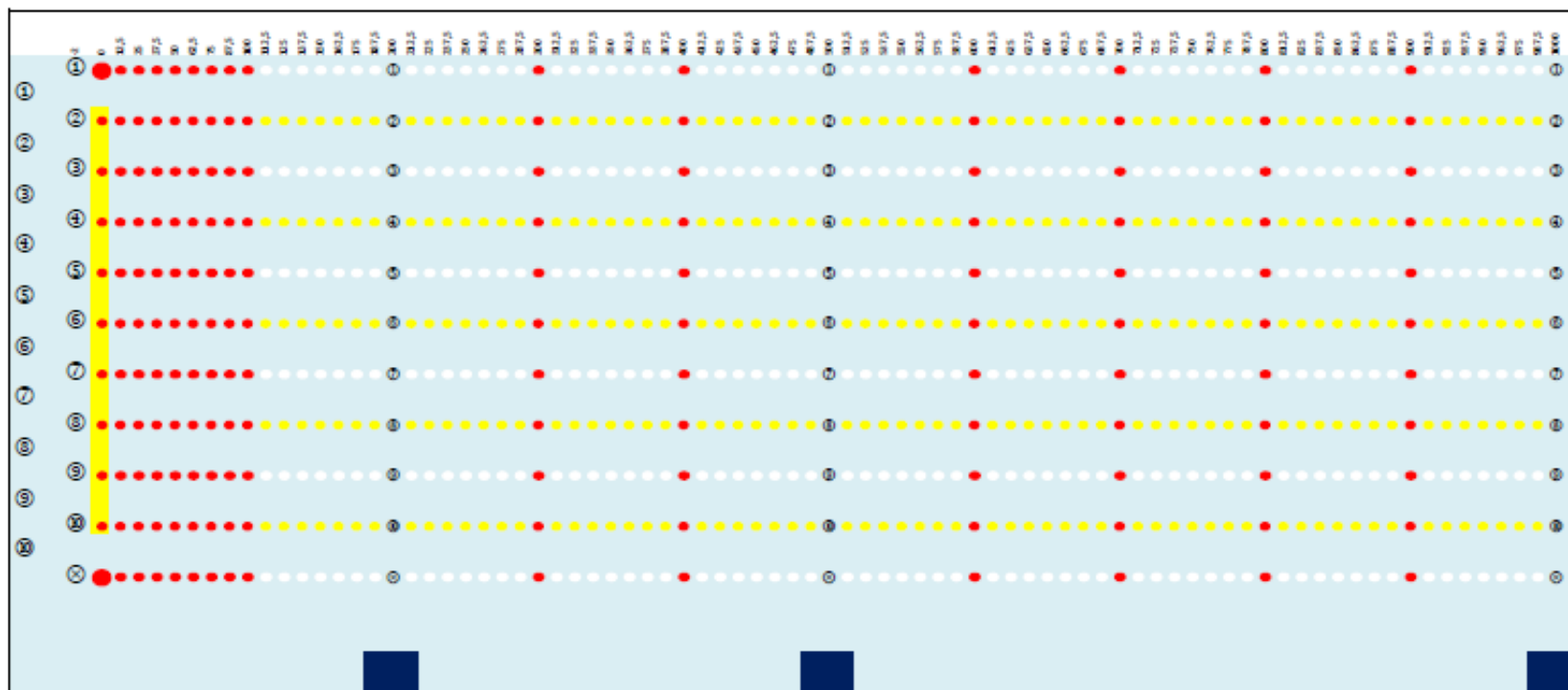
## ANNEXE D : Détail du parcours (200m, 500m et 1000m)



CANOË KAYAK  
QUÉBEC

Devis technique - Canoë-Kayak de vitesse - disposition des bouées

Pour les épreuves de 200 mètres, 500 mètres et 1000 mètres - 10 couloirs



Légende

Tour de départ

Grosse bouée rouge 30cm

Bouée blanc numéroté 30cm

Petite bouée jaune 15cm

Petite bouée blanche 15cm

Petite bouée rouge 15cm

Portillon de départ

Petite bouée rouge 15cm sur la ligne d'arrivée, doit être enlevée avant le début des compétitions  
(utilisée seulement pour le réglage de la caméra d'arrivée)

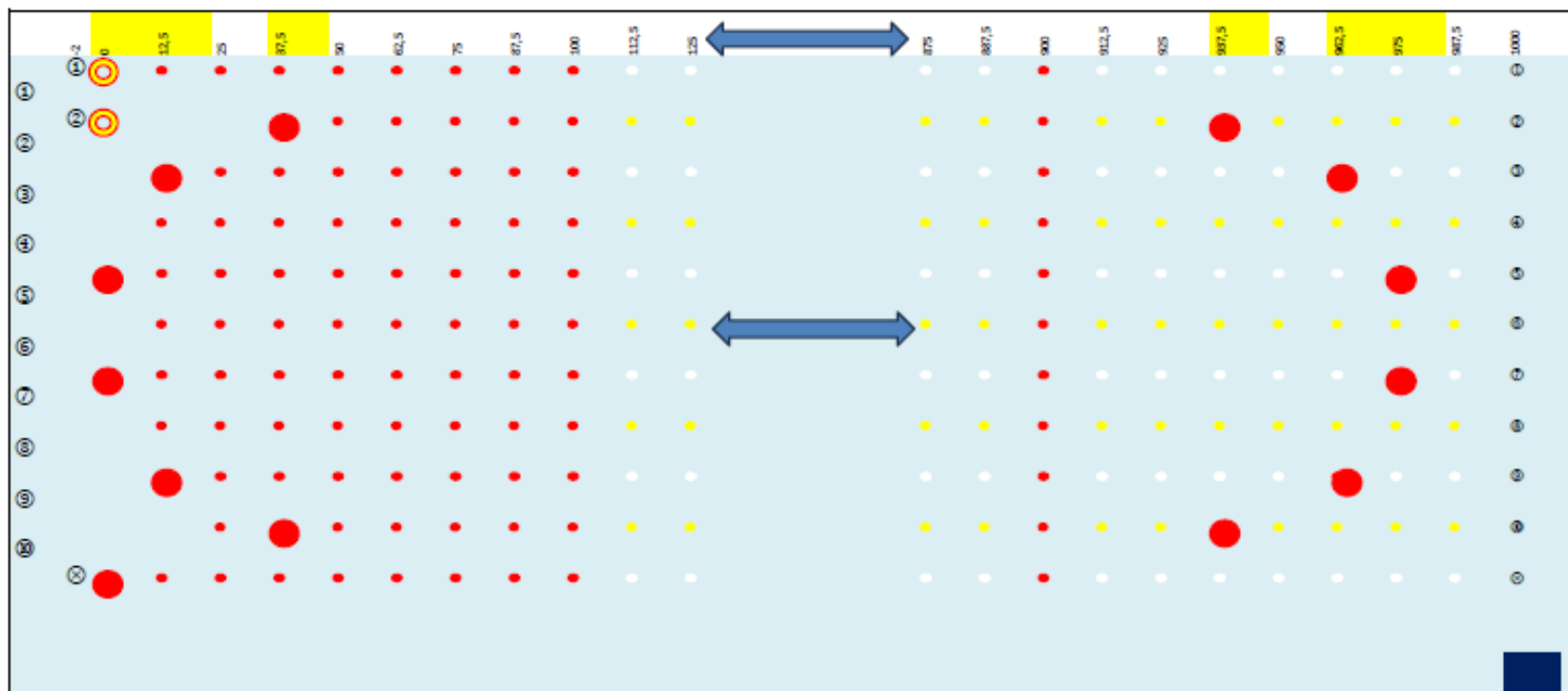
Les bouées de départ sur la ligne de 1000, 500 et 200 mètres doivent être alignées.

## ANNEXE E : Détail du parcours de 6 000m



CANOË KAYAK  
QUÉBEC

Devis technique - Canoë-Kayak de vitesse - disposition des bouées  
Pour l'épreuves de 6000 mètres - 10 couloirs



Légende



Tour de départ



Grosse bouée rouge 50cm



Bouée blanc numéroté 30cm

● Petite bouée jaune 15cm

● Petite bouée rouge 15cm

● Petite bouée blanche 15cm